

INFO BORT L'ETANG

AU REVOIR MARCELLE...

Ce vendredi 7 mars, une grande dame nous a quittés...

Par son courage et sa générosité, Marcelle SOULIER était respectée et admirée de tous.

Ancienne déportée, elle parlait rarement des souffrances qu'elle avait endurées, mais elle avait finalement consenti à évoquer cette douloureuse période dans son livre « J'ai été le numéro 27548 »

Officier de la Légion d'Honneur, elle était toujours soucieuse de son prochain comme de l'intérêt collectif.

Conseillère Municipale, Marcelle a œuvré pour l'intérêt communal pendant de nombreuses années ; plus récemment, elle était devenue membre actif de la « Ligue contre le Cancer ».

Au nom des Bortois, nous tenons à lui rendre hommage, à saluer ses engagements, ses valeurs et son courage et lui adresser un dernier « au revoir »...

A sa famille et à ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2008-02

REUNION DU 29 FEVRIER 2008

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le compte administratif 2007 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 390 572,05 euros.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2007.

Constatant que le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 390 572,05 euros, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat à l'excédent reporté : 390 572,05 euros.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 DRESSE PAR MADAME MASSIAS, RECEVEUSE.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par la Receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : CESSION A LA COMMUNE PAR MONSIEUR ET MADAME ROUBY D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZV n° 33.

Dans le but d'implanter la haie végétale prévue à cet endroit et de sécuriser le parcours piétonnier entre l'église et le cimetière, le Conseil Municipal a sollicité auprès de Monsieur et Madame ROUBY, propriétaires, la cession d'une partie, d'une

superficie de 114 m², de la parcelle cadastrée section ZV n° 33, en bordure de la RD 309. Le Conseil Municipal les remercie d'avoir donné leur accord.

OBJET : EGLISE SAINT POURCAIN : RESTAURATION PARTIELLE DE LA COUVERTURE ET DES VITRAUX : DEVOLUTION DES TRAVAUX :

LOT 1 : MACONNERIE. LOT 2 : COUVERTURE-ZINGUERIE. LOT 3 : VITRAUX.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir les entreprises dont les offres ont été déclarées économiquement les plus avantageuses par le cabinet ARCHITECTES ET ASSOCIES, maître d'œuvre du projet.

- pour le lot 1, y compris l'option N° 3 réfection des façades du chevet : l'entreprise GENESTE, pour un montant de 98 329,28 € HT, soit 117 601,82 € TTC,
- pour le lot 2 : l'entreprise SARL NAILLER, pour un montant de 48 525,61 € HT, soit 58 036,63 € TTC,
- pour le lot 3 : l'entreprise Atelier de Vitrail E. BARROIS, pour un montant de 21 878,95 € HT, soit 26 167,22 € TTC.

OBJET : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG, DE LA RD 309 ET DE LA PLACE DES PLATANES: DEVOLUTION DES TRAVAUX.

LOT 1 : TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT.

LOT 2 : ESPACES VERTS - MOBILIER.

Le Conseil Municipal a décidé d'entériner la décision prise le 29 février 2008 par la commission d'appel d'offres et de retenir :

- pour le lot 1 : l'entreprise APPIA - Auvergne, pour un montant de 185 315,90 € HT, soit 221 637,82 € TTC,
- pour le lot 2 : l'entreprise SENEZE-CHARIOT, pour un montant de 31 260,00 € HT, soit 37 386,96 € TTC.

REUNION DU 14 MARS 2008

OBJET : ELECTION DU MAIRE.

Ont obtenu : Monsieur MAZEYRAT Michel : 10 voix
Madame HUGUET Josiane : 1 voix.

Monsieur MAZEYRAT Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal a décidé la création de deux postes d'adjoints au Maire.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Election du Premier adjoint :

Ont obtenu : Madame HUGUET Josiane : 10 voix
Monsieur THEALLIER Jean-Louis : 1 voix

Madame HUGUET Josiane ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au Maire.

Election du Second adjoint :

Ont obtenu : Monsieur THEALLIER Jean-Louis : 10 voix
Monsieur CHAZAL André : 1 voix.

Monsieur THEALLIER Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au Maire.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

Etablissement Foncier EPF-smaf

- délégué titulaire : Monsieur CAUQUIL Bernard,
- délégué suppléant : Monsieur AMRANI Norbert.

- ☞ **Mission Locale du secteur de Cournon-Billom**
 - déléguée titulaire : Madame CHAZAL Sylvie,
 - délégué suppléant : Monsieur FOURNIER Frédéric.

- ☞ **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne**
 - délégués titulaires : Monsieur THEALLIER Jean-Louis,
Monsieur AMRANI Norbert.
 - délégués suppléants : Monsieur CHAZAL André,
Monsieur CAUQUIL Bernard.

- ☞ **Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles Publiques (SIGEP)**
 - délégués titulaires : Monsieur MAZEYRAT Michel,
Monsieur AMRANI Norbert.
 - délégués suppléants : Madame HUGUET Josiane,
Madame CONSTANS Evelyne.

- ☞ **Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale de la région de Billom (SIVOS)**
 - délégués titulaires : Madame CONSTANS Evelyne,
Monsieur FOURNIER Frédéric.

- ☞ **Syndicat Intercommunal Ciné-Parc**
 - délégués titulaires : Madame CHAZAL Sylvie,
Monsieur LACAS Jean-Christophe.
 - délégués suppléants : Madame CONSTANS Evelyne,
Madame DESSALLES Christine.

- ☞ **Parc Naturel Régional Livradois-Forez**
 - délégué titulaire : Monsieur MAZEYRAT Michel,
 - délégué suppléant : Monsieur THEALLIER Jean-Louis.

- ☞ **Communauté de communes «Entre Dore et Allier »,**
 - délégués titulaires : Monsieur MAZEYRAT Michel,
Monsieur LACAS Jean-Christophe.

- ☞ **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

Représentants du Conseil Municipal	Désignées par le Conseil Municipal
- Madame CHAZAL Sylvie	Madame COISSARD Anne-Marie
- Madame CONSTANS Evelyne	Madame DUTHEIL Jocelyne
- Madame HUGUET Josiane	Madame LICHERON Antoinette
- Monsieur FOURNIER Frédéric	Madame MISSON Lucienne

COMMISSIONS COMMUNALES PRESIDEES PAR LE MAIRE.

COMMISSION DES FINANCES.

Mesdames CHAZAL Sylvie, DESSALLES Christine, HUGUET Josiane ;
Messieurs LACAS Jean-Christophe, THEALLIER Jean-Louis.

COMMISSION VOIRIE-BATIMENTS.

Messieurs AMRANI Norbert, CAUQUIL Bernard, CHAZAL André, FOURNIER Frédéric, THEALLIER Jean-Louis.

COMMISSION URBANISME-ASSAINISSEMENT.

Madame HUGUET Josiane ; Messieurs AMRANI Norbert, CAUQUIL Bernard, CHAZAL André, FOURNIER Frédéric, LACAS Jean-Christophe, THEALLIER Jean-Louis.

COMMISSION CULTURE-VIE ASSOCIATIVE.

Mesdames CHAZAL Sylvie, CONSTANS Evelyne ; Messieurs AMRANI Norbert, LACAS Jean-Christophe.

OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, pour la durée du présent mandat, de déléguer à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences.

OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 13 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 483,94 euros brut.

OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 5 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 186,13 euros brut.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

ELECTIONS MUNICIPALES DU 9 MARS 2008.

Vous avez été nombreux à vous exprimer, près de 80% des inscrits, montrant ainsi votre intérêt pour la gestion de votre commune.

Le Conseil Municipal vous en remercie.

EDF : INTERRUPTION DE FOURNITURE.

Electricité de France va réaliser des travaux sur la commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité :

le jeudi 3 avril entre 8H00 et 10H00 :chez Georgeon, Goutta, La Gravière, les Faures

le jeudi 3 avril entre 10H00 et 12H00 : chez Miallier, Clairmatin, La Chave, La Gagère, Les Boursis.

DEMANDE D'ALLOCATIONS VACANCES.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme accorde chaque année des allocations vacances aux familles modestes pour les enfants qui effectuent, **en période d'été**, des séjours en colonie, camp ou centre aéré, **à l'exclusion des colonies sanitaires et des échanges culturels à l'étranger.**

La date limite de dépôt est fixée au 15 mai 2008.

Renseignements à la mairie.

REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TIPP et TICGN.

Le dispositif de remboursement partiel de la TIPP au profit des agriculteurs a été reconduit pour l'année 2007.